

**FCP de droit français**

**Edmond de Rothschild  
Monde Flexible**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : Edmond De Rothschild Asset Management (France)**

**Dépositaire : Edmond De Rothschild (France)**

**Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

Edmond De Rothschild Asset Management (France) - 47 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 - Paris Cedex 08

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	17
7. Annexe (s)	43
Caractéristiques de l'OPC (suite)	44
Information SFDR	47



## Edmond de Rothschild Monde Flexible (EdR Monde Flexible)

Part A - ISIN : FR0007023692

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion :** L'OPCVM vise à offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence sur un horizon de placement recommandé supérieur à cinq ans en gérant de manière discrétionnaire et opportuniste un portefeuille diversifié sur de multiples classes d'actifs (dont actions, taux, devises) sans contraintes de secteurs et zones géographiques. L'OPCVM est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement de l'OPCVM. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché.

**Indicateur de référence :** €STR + 4%

**Politique d'investissement :** La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste. L'univers d'investissement ESG est composé à la fois, de l'ensemble des titres de créances publics et privées émis au niveau mondial et dans les pays émergents, de notation « Investment Grade » et « High Yield », ainsi que des titres de créance du marché monétaire; mais également de sociétés cotées sur les marchés actions des pays européens, des Etats-Unis et des pays émergents, avec une taille de capitalisation supérieure à 150 Millions d'euros. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. L'exposition cible aux marchés actions en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de contrats financiers sera comprise entre 20% et 80% de l'actif net de l'OPCVM. L'exposition au risque de taux et monétaire en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de l'utilisation de contrats financiers sera comprise dans une fourchette de sensibilité fixée entre -10 et 10. La capitalisation boursière des sociétés en portefeuille sera supérieure à 500 m €.

- Sur la partie actions : l'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents pour 40% au maximum de l'actif net. Au sein des choix thématiques, les entreprises de petite capitalisation ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net.

- Sur la partie taux : l'exposition au risque de taux porte essentiellement sur les pays de l'OCDE. Les marchés de la dette émergente pourront représenter au plus 35% de l'actif net.

Le marché des obligations de haut rendement (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

L'OPCVM, dans la limite globale maximum de 10%, pourra être investi dans des actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droit français et de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

L'OPCVM pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net.

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

**Durée de détention recommandée 3 ans**

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Autres informations :** Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 5, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

1. Le mandat du Cabinet Grant Thornton Audit étant arrivé à échéance le 31 décembre 2021, le Cabinet KPMG Audit a été désigné comme nouveau commissaire aux comptes du FCP le 01/01/2022.
2. Diverses mises à jour effectuées le 04/02/2022 :
  - Mise à jour du TFC à Décembre 2021 ;
  - Mises à jour des performances à Décembre 2021 ;
  - Mises à jour réglementaires :
    - Suppression de la mention « de type fonds d'investissement à vocation générale » au sein des DICI et prospectus ;
    - Règlement BMR : suite au Brexit, révision de la liste des administrateurs présents dans le registre ESMA.
3. Diverses mises à jour effectuées le 02/06/2022 :
  - Modifications borne exposition marchés actions / modification de la limite du marché HY ;
  - Ajout des obligations convertibles (max 30%) et des obligations convertibles conditionnelles à concurrence (max 30%) ;
  - Ajouts d'autres instruments dans la liste des dérivés ;
  - Suppression de la proportion attendue TRS de 15% ;
  - Mise à jour du niveau indicatif d'effet de levier (VAR) ;
  - Précision de l'univers d'investissement ;
  - Clarification de la méthodologie de l'approche ESG au sein du processus d'investissement ;
  - Mise en conformité du prospectus avec le Règlement Taxonomie le fonds étant classifié article 8 selon le règlement SFDR ;
  - Ajout d'une mention sur la taxonomie ;
  - Modification du siège social et de l'adresse postale de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.
4. Mise à jour du niveau de SRRI des parts du FCP (passage de 4 à 5) le 31/10/2022.

Le premier trimestre de 2022 a été caractérisé par la persistance et l'accélération des attentes d'inflation et des remontées des attentes de hausse de taux. La FED a ainsi initié sa première hausse de 25bp en mars 2022. Dans une moindre mesure, la BCE a confirmé une fin du QE au courant du troisième trimestre soit plus tôt que le mois de septembre initialement envisagé, ouvrant la voie à des hausses de taux sur la fin 2022. Le conflit russo-ukrainien a catalysé les attentes d'inflation non seulement sur l'énergie mais aussi sur l'alimentation dont l'Ukraine est exportatrice. Ce conflit incite en outre l'UE à repenser sa politique énergétique, ce qui accentue et accélère les attentes d'inflation dans ce domaine, attentes déjà portées à la hausse par la transition énergétique. Elle l'incite également à repenser sa politique de défense, ce qui soutient les attentes de nouvelles émissions et la hausse des taux.

Dans cet environnement incertain, une décélération de la croissance est attendue avec un risque de récession qui remonte et qui soutient la volatilité des marchés. Les actifs risqués sont particulièrement impactés dans cet environnement sans que les obligations de qualité ne fassent office de refuge. Si des tentatives de rebond des actifs risqués et des obligations ont eu lieu avec l'espoir que les banques centrales seraient prudentes sur les hausses de taux, elles ont été de courte durée. Notamment, le rebond de l'été, qui a entraîné un durcissement des positions de la Fed. M. Powell a réaffirmé sa détermination à lutter contre l'inflation et à opter pour des taux plus élevés, plus longtemps, au détriment de la croissance économique. Hormis au Japon, toutes les banques centrales des pays développés ont suivi le mouvement en montant les taux de façon importante. La BCE a ainsi initié ses hausses de taux dès juillet pour 250bp de hausses au total sur 2022 et l'annonce d'une diminution des renouvellements d'échéances à partir de mars 2023. La Fed a accéléré ses hausses de taux durant l'été pour atteindre 425bp de hausses sur 2022.

Les facteurs négatifs qui ont impacté les marchés en 2022 ont semblé s'estomper sur le dernier trimestre avec, notamment, le relâchement complet de la politique zéro covid en fin d'année en Chine. Pour les marchés, le principal point d'assouplissement a été l'inflation américaine, les premiers signes de décélération ayant été observés en novembre, ce qui a déclenché une forte hausse des actions et des obligations. Bien que nous anticipions une tendance à la désinflation au cours des deux prochaines années, nous reconnaissons que, pour l'instant, il ne s'agit que d'une désinflation temporaire aux États-Unis. De plus, la désinflation telle que perçue par les marchés ne suivra pas nécessairement une ligne droite. C'est sans doute la tendance de fond qui, selon nous, donnera une direction aux marchés en 2023.

Si la croissance a chuté en 2022 en raison de l'inflation, celle-ci est loin d'avoir été éradiquée. Nous anticipons un atterrissage en douceur de l'économie américaine, et une récession sans doute inévitable en Europe avec une contraction des marges des entreprises.

En termes de gestion, le fonds a limité son exposition durant la phase de risque géopolitique au premier semestre avec une exposition action oscillant entre 20% et 40% avec une préférence pour les marchés développés. Au fur et à mesure que le conflit en Ukraine est devenu plus circonscrit, nous avons pu reprendre une exposition plus importante, de l'ordre de 30% à 55% durant le deuxième semestre. Nous avons par ailleurs ré-haussé notre sensibilité au taux d'intérêt entre 3% et 4.5% sur les taux européens et américaines.

Nous avons d'ailleurs favorisé l'exposition en sensibilité aux maturités les plus longues (supérieures à 7 ans), afin de bénéficier du mouvement d'aplatissement de la courbe lié à un cycle de hausse des taux directeurs des banques centrales.

Sur l'année la part A libellée en EUR réalise une performance de -6.15% contre +3.96% pour son indice (Estr o/n capitalisé +4%).

Sur l'année la part CR libellée en EUR réalise une performance de -5.92% contre +3.96% pour son indice (Estr o/n capitalisé +4%).

Sur l'année la part I libellée en EUR réalise une performance de -5.35% contre +3.96% pour son indice (Estr o/n capitalisé +4%).

Sur l'année la part R libellée en EUR réalise une performance de -5.49% contre +3.96% pour son indice (Estr o/n capitalisé +4%).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140922	882 757,97	1 083 028,11
SPAI LETR DEL TESO ZCP 13-01-23	967 729,83	967 216,31
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 13-01-23	764 910,47	763 960,79
ROYAUME D SPAIN ZCP 08-07-22		1 243 742,75
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140423	769 793,74	352 253,13
ITALY BUONI TES BOT ZCP 130522		824 891,57
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140322		812 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-06-22		784 328,91
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-01-32	766 488,71	
ESPAGNE 5.85% 31/01/2022		743 000,00

#### 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

###### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 48,03%.

###### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	DEUTSCHE BANK AG DEUTSCHE BANK DUSSELDORF JPMORGAN CHASE BANK N A EDMOND DE ROTHSCHILD (France)

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

## **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)**

L'OPCVM utilise la méthode de calcul de la valeur en risque pour calculer le risque global lié aux contrats financiers. L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en termes de VaR absolue selon la méthode de calcul de la valeur en risque, plafonnée par la réglementation à 20% de l'actif net, avec un seuil de 99% sur 20 jours ouvrables.

Au cours du dernier exercice comptable, la VaR de l'OPCVM a évolué de la façon suivante :

- la VAR minimale a été de 1,57% le 16/11/2022.
- la VAR maximale a été de 17,85% le 18/01/2022.
- la VAR moyenne sur l'exercice a été de 8,94%.

Le niveau indicatif d'effet de levier de l'OPCVM, calculé comme la somme en valeur absolue des nominaux des positions sur contrats financiers, est de 617,31%. L'OPCVM peut atteindre un niveau de levier plus élevé. A noter que cette méthodologie consistant à additionner en valeur absolue des montants nominaux extériorise en réalité une exposition brute.

## **INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER**

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE.

## **POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION**

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com).

## **POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT**

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com).

## **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com).

## **COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

## **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 8**

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou d'alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE**

Les données concernant la politique de rémunérations au 30/12/2022 ne sont pas encore disponibles.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l'article 321-125 du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s'applique à tous les collaborateurs d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans. Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

### **Critères Généraux**

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

### **Critères catégoriels**

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

#### **Montant total des rémunérations :**

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 182 bénéficiaires (soit 182 collaborateurs présents au 31/12/2021).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2021-2022 à 32 154 638 euros\* dont une rémunération fixe de 18 726 688 euros, une rémunération variable de 13 427 950 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

\*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2021 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2021/2022 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2021.

#### **Montant agrégé des rémunérations :**

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2021-2022 à :

- Cadres supérieurs : 2 725 000 euros
- Membres du personnel : 18 738 814 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.





**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement EDMOND DE ROTHSCHILD MONDE FLEXIBLE**

47, rue du Faubourg Saint-honoré - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EDMOND DE ROTHSCHILD MONDE FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Nicolas Duval Arnould  
KPMG le 09/06/2023 17:50:27

Nicolas Duval-Arnould  
Associé

## BILAN AU 30/12/2022 en EUR

## ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 091 618,95</b>	<b>15 040 539,37</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>9 364 408,51</b>	<b>7 918 212,81</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	9 364 408,51	7 918 212,81
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>1 246 926,12</b>	<b>5 209 657,61</b>
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	1 246 926,12	5 209 657,61
Titres de créances négo­ciables	1 246 926,12	5 209 657,61
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 249 814,41</b>	<b>1 641 725,70</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 249 814,41	1 641 725,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>230 469,91</b>	<b>270 943,25</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	230 469,91	270 943,25
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 846 986,57</b>	<b>1 658 063,54</b>
Opérations de change à terme de devises	2 289 803,34	685 634,07
Autres	557 183,23	972 429,47
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 175 876,03</b>	<b>1 180 003,12</b>
Liquidités	1 175 876,03	1 180 003,12
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 114 481,55</b>	<b>17 878 606,03</b>

## PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	13 554 707,92	13 202 124,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-28 142,16	3 592 243,42
Résultat de l'exercice (a,b)	-29 935,21	-85 404,57
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>13 496 630,55</b>	<b>16 708 962,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>264 029,01</b>	<b>325 120,55</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	264 029,01	325 120,55
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	237 978,89	325 120,55
Autres opérations	26 050,12	
<b>DETTES</b>	<b>2 353 821,99</b>	<b>713 454,11</b>
Opérations de change à terme de devises	2 334 103,45	690 223,24
Autres	19 718,54	23 230,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>131 068,38</b>
Concours bancaires courants		131 068,38
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 114 481,55</b>	<b>17 878 606,03</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0322		2 719 860,18
OSFT TOPIX IN 0322		608 456,77
EURO STOXX 50 0322		1 414 875,00
EC EURUSD 0322		2 130 699,31
EC EURUSD 0323	1 007 636,45	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0322		1 016 190,00
XEUR FGBS SCH 0322		3 136 840,00
EURO SCHATZ 0323	1 265 040,00	
I EURIBOR 3 0623	3 615 562,50	
FV CBOT UST 5 0322		2 659 356,77
FV CBOT UST 5 0323	1 112 345,36	
LIFFE LG GILT 0322		446 283,94
XEUR FBTP BTP 0322		294 020,00
EURO BOBL 0322		2 531 560,00
EURO BOBL 0323	3 588 250,00	
FGBL BUND 10A 0322		1 370 960,00
FGBL BUND 10A 0323	3 722 040,00	
SOFRRATE 3M 0623	3 339 423,75	
SOFRRATE 3M 1223	5 367 252,28	
TU CBOT UST 2 0322		767 400,19
TU CBOT UST 2 0323	576 466,98	
US 10YR NOTE 0323	2 735 740,22	
US 10Y ULT 0322		386 310,68
CBOT USUL 30A 0322		346 684,84
AUST 10Y BOND 0322		444 865,68
CAC 40 FUT 0122		357 150,00
STX 50 DIV 1222		3 814 800,00
EUR STX 50 DIV 1224	11 660,00	
SP 500 MINI 0323	2 894 167,25	
HHI HANG SENG 0122		466 221,89
MME MSCI EMER 0322		647 010,20
MME MSCI EMER 0323	44 947,29	
NQ USA NASDAQ 0322		287 033,94
NK NIKKEI 225 0322		634 892,72

	30/12/2022	31/12/2021
NK NIKKEI 225 0323	241 461,70	
E-MIN RUS 200 0323	82 965,57	
XEUR FSMI SWI 0322		1 852 724,03
DJS TECH FUT 0322		40 260,00
DJS TECH FUT 0323	28 855,00	
EURO STOXX 50 0323	1 400 450,00	
FTSE 100 FUT 0323	84 147,65	
MSCI WORLD 10 0322		1 122 238,83
MSCI WORLD 10 0323	75 146,40	
RF EURCHF 0322		750 832,41
RP EURGBP 0322		125 461,53
RY EURJPY 0322		750 777,47
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 01/2022 CALL 4325		1 776 372,89
DJ STOXX50 WEKK1 01/2022 CALL 4225		3 427 005,72
DJ STOXX50 WEKK1 01/2022 PUT 4175		766 142,24
S&P 500 INDEX 02/2023 CALL 4050	275 213,63	
S&P 500 INDEX 02/2023 PUT 3770	268 378,26	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/2.8/E6R/0.0	2 700 000,00	
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	180 000,00	
Swaps d'inflation		
ZCIS_116-99201	796 439,45	
ZCIS_118-99201	412 274,54	
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 061,01	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	230 475,89	195 540,56
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>233 536,90</b>	<b>195 540,56</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	14 990,35	12 349,12
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>14 990,35</b>	<b>12 349,12</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>218 546,55</b>	<b>183 191,44</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	242 264,40	273 323,88
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-23 717,85</b>	<b>-90 132,44</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 217,36	4 727,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-29 935,21</b>	<b>-85 404,57</b>

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013307667 - Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR : Taux de frais maximum de 1,45% TTC.

FR0010831545 - Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

FR0010849760 - Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0007023692 - Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A : Taux de frais maximum de 1,70% TTC.

### **Commission de surperformance :**

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

- l'€STR + 400 points de base.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de la part du FCP à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que la part surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de la part du FCP par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat de parts, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance s'achève à la date de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de la part et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de la part est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, la commission ne sera pas mise en paiement et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus, si la performance de la part est inférieure à celle de son indicateur de référence, la période de référence n'est pas prolongée. Une nouvelle période de référence est alors établie et débute à la fin de la période de référence qui s'achève.

A la fin d'une période de référence :

- Si la différence entre l'AN de la part et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence ;

- Si la différence entre l'AN de la part et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de la part est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, celle-ci s'achève et l'AN de cette fin de période de référence devient son nouvel AN de Référence.

**Méthode de Calcul**

*Montant de la provision = MAX (0 ; AN(t) – AN Cible) (t) x taux de Commission de surperformance*

*AN (t): actif net à la date t*

*AN de Référence : dernier actif net de la précédente période de référence*

*Date de Référence : date de l'AN de Référence*

*AN Cible(t) = AN Référence x (valeur indice de référence en date t/valeur indice de référence en Date de Référence) ajusté des souscriptions, des rachats et des dividendes.*

**Affectation des sommes distribuables****Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A	Capitalisation	Capitalisation
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR	Capitalisation	Capitalisation
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I	Capitalisation	Capitalisation
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>16 708 962,99</b>	<b>16 872 474,18</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 067 836,36	1 926 503,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 234 390,21	-2 965 368,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 714,82	3 499 431,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-386 654,42	-144 297,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 659 832,28	3 429 901,17
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 359 995,97	-2 788 444,34
Frais de transactions	-160 853,38	-78 818,26
Différences de change	62 481,67	167 958,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-674 404,04	-3 198 105,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-569 007,15</i>	<i>105 396,89</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-105 396,89</i>	<i>-3 303 502,42</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-191 181,70	75 061,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-106 261,66</i>	<i>84 920,04</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-84 920,04</i>	<i>-9 858,78</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-23 717,85	-90 132,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments (*)		2 799,48
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>13 496 630,55</b>	<b>16 708 962,99</b>

(\*) 31.12.2021 : résultat de fusion.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 658 806,31	64,15
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	705 602,20	5,23
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>9 364 408,51</b>	<b>69,38</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Bons du Trésor	1 246 926,12	9,24
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 246 926,12</b>	<b>9,24</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Change	1 007 636,45	7,47
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>1 007 636,45</b>	<b>7,47</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	5 407 392,75	40,06
Crédit	180 000,00	1,34
Taux	29 230 835,07	216,58
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>34 818 227,82</b>	<b>257,98</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	8 658 806,31	64,16					705 602,20	5,23
Titres de créances	1 246 926,12	9,24						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 175 876,03	8,71
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	12 999 882,56	96,32			6 315 562,50	46,79	9 915 390,01	73,47

### 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	154 973,47	1,15	461 957,88	3,42	5 367 305,02	39,77	2 558 858,88	18,96	821 313,26	6,09
Titres de créances	292 508,19	2,17	954 417,93	7,07						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 175 876,03	8,71								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations	8 706 676,03	64,51			8 157 069,48	60,44	5 497 034,81	40,73	6 870 054,76	50,90

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 HKD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	1 170 182,50	8,67						
Titres de créances	600 843,95	4,45						
OPC	452 673,09	3,35						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	315 735,77	2,34	4 994,08	0,04			1 059 803,34	7,85
Comptes financiers	351 239,75	2,60	23 456,70	0,17	310 994,64	2,30	187 926,86	1,39
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes					222 079,28	1,65	1 083 858,90	8,03
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	1 007 636,45	7,47						
Autres opérations	18 222 222,67	135,01	84 147,65	0,62				

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	1 059 803,34
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 230 000,00
	Dépôts de garantie en espèces	556 023,25
	Coupons et dividendes en espèces	1 159,98
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 846 986,57</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	1 305 938,18
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 028 165,27
	Rachats à payer	580,28
	Frais de gestion fixe	18 736,91
	Frais de gestion variable	401,35
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 353 821,99</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>493 164,58</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 624,665	1 067 836,36
Parts rachetées durant l'exercice	-6 060,933	-1 783 132,63
Solde net des souscriptions/rachats	-2 436,268	-715 296,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44 242,760	
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-2 005,342	-195 249,97
Solde net des souscriptions/rachats	-2 005,342	-195 249,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 027,083	
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-8 670,000	-1 256 007,61
Solde net des souscriptions/rachats	-8 670,000	-1 256 007,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,000	
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162,000	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  225 843,20 1,70   1,08
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  10 077,71 1,45   
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  6 116,36 0,85   
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  226,05 1,00   

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 249 814,41
	FR0013062668	EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE K EUR	797 141,32
	FR0013404449	EDR SICAV-Equity US Solve Actions K USD	452 673,09
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 249 814,41</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-29 935,21	-85 404,57
<b>Total</b>	<b>-29 935,21</b>	<b>-85 404,57</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-30 145,88	-85 150,25
<b>Total</b>	<b>-30 145,88</b>	<b>-85 150,25</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	96,09	-3 013,25
<b>Total</b>	<b>96,09</b>	<b>-3 013,25</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9,27	2 736,55
<b>Total</b>	<b>9,27</b>	<b>2 736,55</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	105,31	22,38
<b>Total</b>	<b>105,31</b>	<b>22,38</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28 142,16	3 592 243,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-28 142,16</b>	<b>3 592 243,42</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-26 885,99	3 114 502,09
<b>Total</b>	<b>-26 885,99</b>	<b>3 114 502,09</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 209,53	181 000,35
<b>Total</b>	<b>-1 209,53</b>	<b>181 000,35</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2,85	291 615,44
<b>Total</b>	<b>-2,85</b>	<b>291 615,44</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-43,79	5 125,54
<b>Total</b>	<b>-43,79</b>	<b>5 125,54</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>24 270 048,20</b>	<b>19 702 135,00</b>	<b>16 872 474,18</b>	<b>16 708 962,99</b>	<b>13 496 630,55</b>
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A en EUR</b>					
Actif net	19 510 697,05	18 317 106,79	15 284 945,50	14 476 409,98	12 877 280,45
Nombre de titres	74 621,275	64 078,411	51 841,210	46 679,028	44 242,760
Valeur liquidative unitaire	261,46	285,85	294,84	310,12	291,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,11	21,42	30,19	66,72	-0,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,73	-3,14	-3,82	-1,82	-0,68
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR en EUR</b>					
Actif net	1 374 853,95	1 353 029,54	1 018 799,53	843 119,50	595 217,26
Nombre de titres	15 647,211	14 049,752	10 233,331	8 032,425	6 027,083
Valeur liquidative unitaire	87,86	96,30	99,55	104,96	98,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,43	7,20	10,17	22,53	-0,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,64	-0,82	-1,07	-0,37	0,01
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I en EUR</b>					
Actif net	129,09	142,58	545 968,55	1 365 474,14	1 489,09
Nombre de titres	1,000	1,000	3 680,000	8 680,000	10,000
Valeur liquidative unitaire	129,09	142,58	148,36	157,31	148,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,50	10,59	15,13	33,59	-0,28
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-0,12	-0,69	0,31	0,92

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>24 270 048,20</b>	<b>19 702 135,00</b>	<b>16 872 474,18</b>	<b>16 708 962,99</b>	<b>13 496 630,55</b>
<b>Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R en EUR</b>					
Actif net	3 384 368,11	31 856,09	22 760,60	23 959,37	22 643,75
Nombre de titres	27 838,000	238,000	163,000	162,000	162,000
Valeur liquidative unitaire	121,57	133,84	139,63	147,89	139,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,52	9,97	14,13	31,63	-0,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,31	-0,55	-0,27	0,13	0,65

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 1.50% 02/23	EUR	50 000	50 664,89	0,38
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	EUR	50 000	50 400,02	0,37
ALLEMAGNE 2% 15/08/2023	EUR	50 000	50 393,30	0,37
BUND DEUT ZCP 15-08-26	EUR	50 000	45 700,50	0,34
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	100 000	96 925,45	0,72
LBBW 3.625% 16-06-25 EMTN	EUR	100 000	98 784,23	0,73
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	100 000	96 924,33	0,72
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	100 000	96 131,84	0,71
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	100 000	93 193,29	0,69
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>679 117,85</b>	<b>5,03</b>
<b>BELGIQUE</b>				
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	100 000	95 932,04	0,71
LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21-04-27	EUR	100 000	92 068,68	0,68
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>188 000,72</b>	<b>1,39</b>
<b>CHYPRE</b>				
CYPRUS GOVERNMENT INTL BOND 0.0% 09-02-26	EUR	250 000	224 247,50	1,66
<b>TOTAL CHYPRE</b>			<b>224 247,50</b>	<b>1,66</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BADELL 1.75% 10-05-24	EUR	100 000	97 302,60	0,73
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	300 000	284 822,88	2,11
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	100 000	101 331,91	0,75
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	100 000	93 122,61	0,69
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	100 000	93 634,73	0,69
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>670 214,73</b>	<b>4,97</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AT AND T INC 1.8% 05-09-26	EUR	100 000	93 616,21	0,70
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	100 000	95 268,58	0,70
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	100 000	96 253,95	0,72
GOLD SACH GR 0.01% 30-04-24	EUR	274 000	270 749,80	2,01
JPM CHASE 0.697% 16-03-24	USD	500 000	464 580,30	3,44
MOLSON COORS BEVERAGE 1.25% 15-07-24	EUR	100 000	97 230,04	0,72
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.375% 27-10-26	EUR	100 000	91 287,66	0,67
MYLAN NV 2.125% 23-05-25	EUR	100 000	96 372,43	0,71
SEALED 4.5% 15-09-23 EMTN	EUR	100 000	101 791,50	0,76
TMO 1 3/4 04/15/27	EUR	100 000	94 259,96	0,69
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-01-32	USD	800 000	705 602,20	5,23
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>2 207 012,63</b>	<b>16,35</b>
<b>FINLANDE</b>				
NOKIA 2 03/15/24	EUR	100 000	99 753,46	0,74
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>99 753,46</b>	<b>0,74</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	100 000	100 927,32	0,74
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	100 000	92 438,72	0,68
ARKEMA 1.5% 20-04-27 EMTN	EUR	100 000	92 439,27	0,69
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.125% 05-02-24	EUR	300 000	290 403,60	2,16

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23-03-26	EUR	100 000	92 997,01	0,69
EDF 4%10-121125 EMTN	EUR	100 000	101 384,86	0,75
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	100 000	98 765,64	0,74
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	100 000	91 459,75	0,67
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	100 000	97 692,99	0,72
HOLD INFR DE 2.25% 24-03-25	EUR	100 000	97 215,85	0,72
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	100 000	94 731,18	0,71
PERNOD RICARD 1.125% 07-04-25	EUR	100 000	95 860,27	0,71
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	100 000	94 914,61	0,70
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 2.0% 11-07-24	EUR	100 000	98 252,88	0,73
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	100 000	93 392,31	0,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 632 876,26</b>	<b>12,10</b>
<b>INDONESIE</b>				
REPU OF 3.375% 30-07-25 EMTN	EUR	100 000	101 049,71	0,75
<b>TOTAL INDONESIE</b>			<b>101 049,71</b>	<b>0,75</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 2.25% 03-07-25 EMTN	EUR	100 000	96 118,25	0,71
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>96 118,25</b>	<b>0,71</b>
<b>ISLE OF MAN</b>				
PLAYTECH 3.75% 12-10-23	EUR	100 000	37 830,21	0,28
<b>TOTAL ISLE OF MAN</b>			<b>37 830,21</b>	<b>0,28</b>
<b>ITALIE</b>				
AZZURRA AEROPORTI 2.125% 30-05-24	EUR	100 000	94 308,49	0,70
ESSELUNGA SPA 0.875% 25-10-23	EUR	100 000	97 851,81	0,73
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	100 000	101 058,78	0,75
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	100 000	100 615,53	0,74
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	100 000	96 352,53	0,71
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	100 000	82 222,01	0,61
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>572 409,15</b>	<b>4,24</b>
<b>JAPON</b>				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	100 000	89 373,66	0,67
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>89 373,66</b>	<b>0,67</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.25% 20-12-23	EUR	100 000	24 080,41	0,18
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.625% 07-04-26	EUR	100 000	95 001,51	0,70
NESTLE FIN 1.125% 01-04-26	EUR	200 000	190 929,53	1,41
SIG COMBIBLOC PURCHASER 1.875% 18-06-23	EUR	100 000	99 610,63	0,74
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>409 622,08</b>	<b>3,03</b>
<b>MEXIQUE</b>				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.35% 18-09-27	EUR	204 000	184 964,26	1,37
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.45% 25-10-33	EUR	162 000	115 711,06	0,86
PEME PET 5.125% 15-03-23 EMTN	EUR	100 000	104 308,58	0,77
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>404 983,90</b>	<b>3,00</b>
<b>NORVEGE</b>				
ADEVINTA A 2.625% 15-11-25	EUR	100 000	93 763,50	0,69
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>93 763,50</b>	<b>0,69</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
ADRIA BIDCO BV 4.875% 01-07-24	EUR	100 000	95 814,50	0,71
BMW FIN 0.0% 11-01-26 EMTN	EUR	200 000	181 577,00	1,35
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	200 000	187 007,85	1,39
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 1.75% 02-04-27	EUR	100 000	94 027,29	0,70
PPF ARENA 3.5% 20-05-24 EMTN	EUR	100 000	100 754,30	0,75
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	100 000	92 523,83	0,69
ROYAL PHILIPS ELECTRONICS NV 0.5% 22-05-26	EUR	200 000	179 123,18	1,32
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25	EUR	100 000	97 865,44	0,72
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 028 693,39</b>	<b>7,63</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BRI CONCESO RODOVIARIA 2.375% 10-05-27	EUR	100 000	96 852,13	0,72
CAIXA GEN 1.25% 25-11-24 EMTN	EUR	100 000	94 352,06	0,69
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>191 204,19</b>	<b>1,41</b>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>				
SAZKA GROUP AS 4.125% 20-11-24	EUR	100 000	99 446,21	0,74
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>			<b>99 446,21</b>	<b>0,74</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 1.375% 24-01-26 EMTN	EUR	100 000	94 915,39	0,70
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	300 000	267 243,53	1,98
TITAN GLOBAL FINANCE 2.375% 16-11-24	EUR	100 000	97 443,92	0,73
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>459 602,84</b>	<b>3,41</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 1.0% 24-06-27	EUR	100 000	79 088,27	0,58
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>79 088,27</b>	<b>0,58</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>9 364 408,51</b>	<b>69,38</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>9 364 408,51</b>	<b>69,38</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ESPAGNE</b>				
SPAI LETR DEL TESO ZCP 09-06-23	EUR	231 000	228 661,55	1,69
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>228 661,55</b>	<b>1,69</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
UNIT STAT TREA BIL ZCP 23-02-23	USD	50 000	46 563,47	0,35
UNIT STAT TREA BIL ZCP 23-03-23	USD	265 000	245 944,72	1,83
US TREASURY BILL ZCP 200423	USD	333 400	308 335,76	2,28
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>600 843,95</b>	<b>4,46</b>
<b>ITALIE</b>				
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140423	EUR	420 000	417 420,62	3,09
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>417 420,62</b>	<b>3,09</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 246 926,12</b>	<b>9,24</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 246 926,12</b>	<b>9,24</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE K EUR	EUR	7 891,707	797 141,32	5,91
EDR SICAV-Equity US Solve Actions K USD	USD	4 089	452 673,09	3,35
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 249 814,41</b>	<b>9,26</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 249 814,41</b>	<b>9,26</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 249 814,41</b>	<b>9,26</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJS TECH FUT 0323	EUR	1	-2 775,00	-0,03
EC EURUSD 0323	USD	8	3 167,96	0,03
E-MIN RUS 200 0323	USD	1	1 055,64	0,01
EURO BOBL 0323	EUR	-31	112 840,00	0,84
EURO SCHATZ 0323	EUR	-12	14 040,00	0,10
EURO STOXX 50 0323	EUR	37	-6 960,00	-0,05
EUR STX 50 DIV 1224	EUR	1	1 540,00	0,01
FGBL BUND 10A 0323	EUR	28	-145 585,90	-1,08
FTSE 100 FUT 0323	GBP	-1	-84,53	
FV CBOT UST 5 0323	USD	-11	2 576,71	0,01
I EURIBOR 3 0623	EUR	15	-2 062,50	-0,02
MME MSCI EMER 0323	USD	1	-627,78	
MSCI WORLD 10 0323	USD	1	-3 832,28	-0,03
NK NIKKEI 225 0323	USD	-2	6 326,79	0,05
SOFRRATE 3M 0623	USD	-15	351,37	
SOFRRATE 3M 1223	USD	-24	17 444,89	0,13
SP 500 MINI 0323	USD	16	-30 693,68	-0,23
TU CBOT UST 2 0323	USD	-3	-439,21	
US 10YR NOTE 0323	USD	26	-29 017,33	-0,21
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-62 734,85</b>	<b>-0,47</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-62 734,85</b>	<b>-0,47</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
S&P 500 INDEX 02/2023 CALL 4050	USD	3	11 286,02	0,09
S&P 500 INDEX 02/2023 PUT 3770	USD	-2	-15 900,68	-0,12
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>-4 614,66</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>-4 614,66</b>	<b>-0,03</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
FIX/2.8/E6R/0.0	EUR	2 700 000	-21 519,30	-0,16
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>-21 519,30</b>	<b>-0,16</b>
<b>Swaps d'inflation</b>				
ZCIS_116-99201	USD	850 000	-1 245,29	-0,01
ZCIS_118-99201	USD	440 000	-1 205,92	-0,01
<b>TOTAL Swaps d'inflation</b>			<b>-2 451,21</b>	<b>-0,02</b>
<b>Credit Default Swap</b>				
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-180 000	-2 079,61	-0,01
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-2 079,61</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-26 050,12</b>	<b>-0,19</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-93 399,63</b>	<b>-0,69</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	35 953,51	35 953,51	0,27
APPEL MARGE EDR FR	USD	25 403,21	23 802,49	0,17
APPEL MARGE EDR FR	GBP	75	84,53	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>59 840,53</b>	<b>0,44</b>
<b>Créances</b>			<b>2 846 986,57</b>	<b>21,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 353 821,99</b>	<b>-17,44</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 175 876,03</b>	<b>8,71</b>
<b>Actif net</b>			<b>13 496 630,55</b>	<b>100,00</b>

Part Edmond de Rothschild Monde Flexible I	EUR	10,000	148,90	
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible A	EUR	44 242,760	291,05	
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible R	EUR	162,000	139,77	
Part Edmond de Rothschild Monde Flexible CR	EUR	6 027,083	98,75	





## Edmond de Rothschild Monde Flexible (EdR Monde Flexible)

Part I - ISIN : FR0010831545

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion :** L'OPCVM vise à offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence sur un horizon de placement recommandé supérieur à cinq ans en gérant de manière discrétionnaire et opportuniste un portefeuille diversifié sur de multiples classes d'actifs (dont actions, taux, devises) sans contraintes de secteurs et zones géographiques. L'OPCVM est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement de l'OPCVM. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché.

**Indicateur de référence :** €STR + 4%

**Politique d'investissement :** La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste. L'univers d'investissement ESG est composé à la fois, de l'ensemble des titres de créances publics et privées émis au niveau mondial et dans les pays émergents, de notation « Investment Grade » et « High Yield », ainsi que des titres de créance du marché monétaire; mais également de sociétés cotées sur les marchés actions des pays européens, des Etats-Unis et des pays émergents, avec une taille de capitalisation supérieure à 150 Millions d'euros. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. L'exposition cible aux marchés actions en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de contrats financiers sera comprise entre 20% et 80% de l'actif net de l'OPCVM. L'exposition au risque de taux et monétaire en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de l'utilisation de contrats financiers sera comprise dans une fourchette de sensibilité fixée entre -10 et 10. La capitalisation boursière des sociétés en portefeuille sera supérieure à 500 m €.

- Sur la partie actions : l'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents pour 40% au maximum de l'actif net. Au sein des choix thématiques, les entreprises de petite capitalisation ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net.

- Sur la partie taux : l'exposition au risque de taux porte essentiellement sur les pays de l'OCDE. Les marchés de la dette émergente pourront représenter au plus 35% de l'actif net.

Le marché des obligations de haut rendement (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

L'OPCVM, dans la limite globale maximum de 10%, pourra être investi dans des actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droit français et de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

L'OPCVM pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net.

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

**Durée de détention recommandée 3 ans**

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Autres informations :** Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 5, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.



## Edmond de Rothschild Monde Flexible (EdR Monde Flexible)

Part R - ISIN : FR0010849760

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion :** L'OPCVM vise à offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence sur un horizon de placement recommandé supérieur à cinq ans en gérant de manière discrétionnaire et opportuniste un portefeuille diversifié sur de multiples classes d'actifs (dont actions, taux, devises) sans contraintes de secteurs et zones géographiques. L'OPCVM est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement de l'OPCVM. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché.

**Indicateur de référence :** €STR + 4%

**Politique d'investissement :** La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste. L'univers d'investissement ESG est composé à la fois, de l'ensemble des titres de créances publics et privées émis au niveau mondial et dans les pays émergents, de notation « Investment Grade » et « High Yield », ainsi que des titres de créance du marché monétaire; mais également de sociétés cotées sur les marchés actions des pays européens, des Etats-Unis et des pays émergents, avec une taille de capitalisation supérieure à 150 Millions d'euros. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. L'exposition cible aux marchés actions en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de contrats financiers sera comprise entre 20% et 80% de l'actif net de l'OPCVM. L'exposition au risque de taux et monétaire en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de l'utilisation de contrats financiers sera comprise dans une fourchette de sensibilité fixée entre -10 et 10. La capitalisation boursière des sociétés en portefeuille sera supérieure à 500 m €.

- Sur la partie actions : l'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents pour 40% au maximum de l'actif net. Au sein des choix thématiques, les entreprises de petite capitalisation ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net.

- Sur la partie taux : l'exposition au risque de taux porte essentiellement sur les pays de l'OCDE. Les marchés de la dette émergente pourront représenter au plus 35% de l'actif net.

Le marché des obligations de haut rendement (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

L'OPCVM, dans la limite globale maximum de 10%, pourra être investi dans des actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droit français et de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

L'OPCVM pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net.

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

**Durée de détention recommandée 3 ans**

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Autres informations :** Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 5, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.



## Edmond de Rothschild Monde Flexible (EdR Monde Flexible)

Part CR - ISIN : FR0013307667

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion :** L'OPCVM vise à offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence sur un horizon de placement recommandé supérieur à cinq ans en gérant de manière discrétionnaire et opportuniste un portefeuille diversifié sur de multiples classes d'actifs (dont actions, taux, devises) sans contraintes de secteurs et zones géographiques. L'OPCVM est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement de l'OPCVM. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché.

**Indicateur de référence :** €STR + 4%

**Politique d'investissement :** La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste. L'univers d'investissement ESG est composé à la fois, de l'ensemble des titres de créances publics et privées émis au niveau mondial et dans les pays émergents, de notation « Investment Grade » et « High Yield », ainsi que des titres de créance du marché monétaire; mais également de sociétés cotées sur les marchés actions des pays européens, des Etats-Unis et des pays émergents, avec une taille de capitalisation supérieure à 150 Millions d'euros. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. L'exposition cible aux marchés actions en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de contrats financiers sera comprise entre 20% et 80% de l'actif net de l'OPCVM. L'exposition au risque de taux et monétaire en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de l'utilisation de contrats financiers sera comprise dans une fourchette de sensibilité fixée entre -10 et 10. La capitalisation boursière des sociétés en portefeuille sera supérieure à 500 m €.

- Sur la partie actions : l'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents pour 40% au maximum de l'actif net. Au sein des choix thématiques, les entreprises de petite capitalisation ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net.

- Sur la partie taux : l'exposition au risque de taux porte essentiellement sur les pays de l'OCDE. Les marchés de la dette émergente pourront représenter au plus 35% de l'actif net.

Le marché des obligations de haut rendement (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

L'OPCVM, dans la limite globale maximum de 10%, pourra être investi dans des actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droit français et de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

L'OPCVM pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net.

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

**Durée de détention recommandée 3 ans**

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Autres informations :** Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: **Edmond de Rothschild Monde Flexible**  
Identifiant d'entité juridique : **969500W0K286K8519W62**

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: \_\_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 54,82% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG, et qui sont incluses dans nos analyses en amont de la sélection de titres et dispose d'un suivi sur des indicateurs incluant des notes ESG internes et externes, un suivi du niveau des controverses, de l'alignement avec la trajectoire des accords de Paris ou de l'intensité des émissions de carbone.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

A fin décembre 2022, le fonds dispose :

- **d'une notation moyenne ESG** de 21,11 contre 26,20 pour son univers d'investissement ESG (meilleur score 0, pire 100) sur le référentiel Sustainalytics et de 10,90 contre 9,96 sur le référentiel combiné interne et MSCI ajusté (meilleur score 20, pire 0).
- **d'un % de controverses 5** de 1% contre 3% sur l'univers.
- **d'une empreinte carbone** de 221 t CO<sub>2</sub>/M€ contre 363 tCo<sub>2</sub>/M€ pour l'univers.
- **d'économies en intensité d'émissions de TC02/M€** versus un référentiel global de -91 tCO<sub>2</sub>/M€ contre -16 tCO<sub>2</sub>/M€ pour son univers.
- **d'un alignement sur une trajectoire de réchauffement climatique** de 2,4°C contre 4,3°C pour l'univers d'investissement.

## ● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

En 2022, le fonds n'a pas eu d'objectif chiffré en % d'investissements durables bien que ceux-ci représentent plus de 50% des investissements à fin 2022. Le fonds a eu un objectif en % d'investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales et un objectif de notation ESG moyenne de ses investissements supérieure à celle de son univers d'investissement ESG.

Sur ces critères, l'OPCVM a atteint ses objectifs avec 100% de ses investissements alignés contre un minimum de 75% et une notation ESG moyenne supérieure à celle de son univers : 21,11 contre 26,20 (meilleur score 0, pire 100) sur le référentiel Sustainalytics ou 10,90 contre 9,96 sur le référentiel combiné interne et MSCI ajusté (meilleur score 20, pire 0), ce qui reflète l'impact du % de plus de 50% d'investissements durables, qui ne fait pas l'objet d'un objectif minimal.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles,
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.
- via le respect de l'objectif sur la moyenne ESG du fonds versus l'univers d'investissement qui pointe sur un impact modéré en relatif, ce qui se reflète également dans les autres critères suivis en interne comme le calcul d'impact en température qui montre que le fonds est aligné sur une trajectoire de 2,4°C contre 4,3°C pour l'univers d'investissement ou sur l'intensité totale des émissions induites qui ont été de 221 tonnes de CO<sub>2</sub>/M€ contre 363 tCo<sub>2</sub>/M€ pour l'univers.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle de la Direction des Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com) onglet "Fund Center".



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

### Investissements les plus importants

### Secteur

### % Actifs

### Pays

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
EdR SICAV - Equity Euro Solve K - EUR	Divers (OPC)	6,19%	Zone euro
TII 0 1/8 01/15/32	Obligations Etats	3,66%	États-Unis
EdR SICAV - Equity US Solve K - USD	Divers (OPC)	3,35%	États-Unis
JPM 0.697 03/16/24	Finance	3,22%	États-Unis
CYPRUS 0 02/09/26	Obligations Etats	2,39%	Chypre
BFCM 0 1/8 02/05/24	Finance	2,01%	France
CABKSM 0 5/8 10/01/24	Finance	1,98%	Espagne
GS 0.01 04/30/24	Finance	1,85%	États-Unis
HSBC 0.309 11/13/26	Finance	1,79%	Royaume-Uni
BTPS 0 04/01/26	Obligations Etats	1,43%	Italie
NESNVX 1 1/8 04/01/26	Biens cons. de base	1,35%	Suisse
PHIANA 0 1/2 05/22/26	Santé	1,29%	Pays-Bas
BMW 0 01/11/26	Conso. discrétionnaire	1,28%	Allemagne
SGLT 0 07/08/22	Monétaire	1,27%	Espagne
MOROC 4 1/4 12/11/22	Obligations Etats	1,21%	Maroc

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

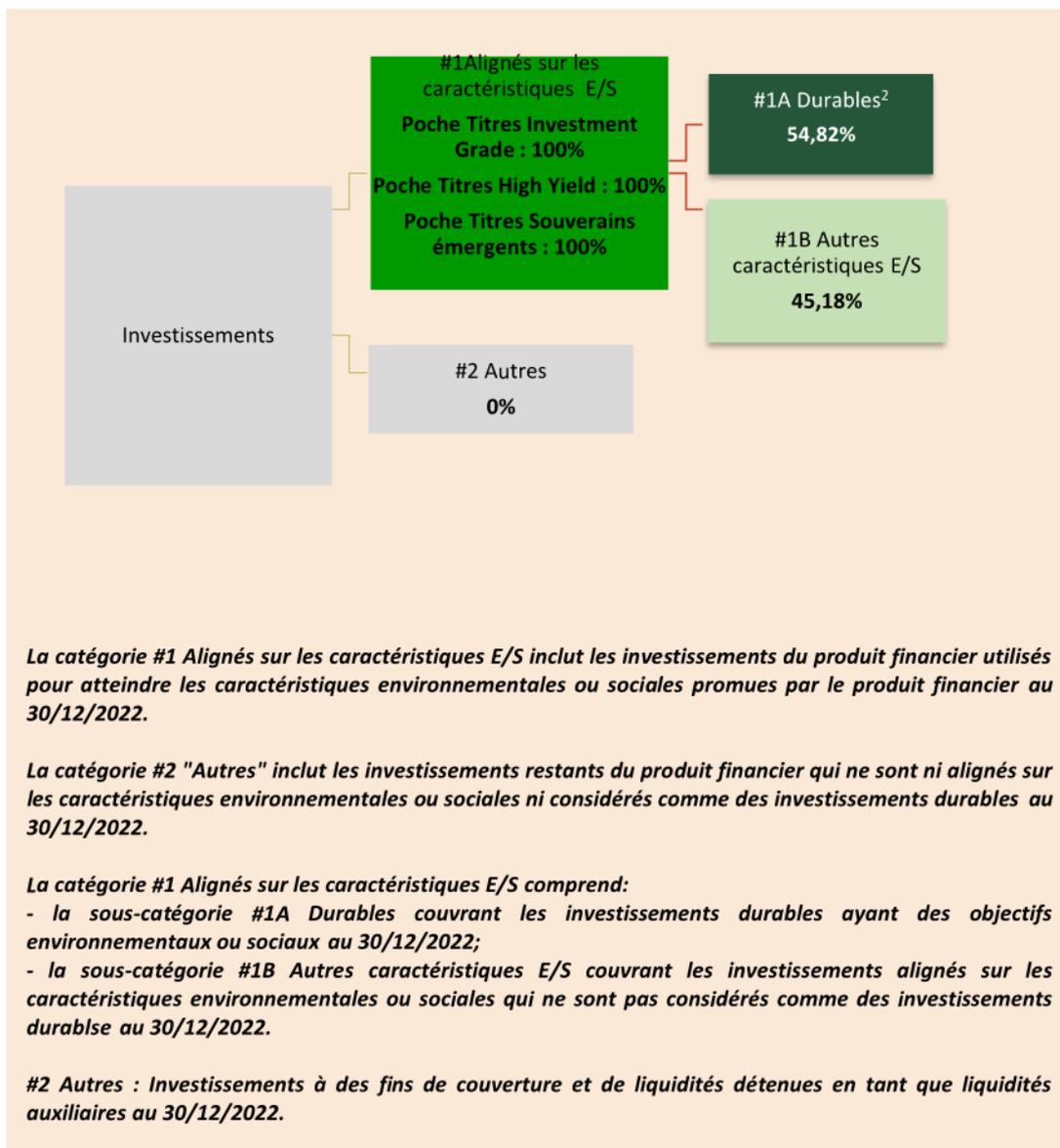
Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



### ● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

#### Répartition sectorielle \*

	Fonds au 30/11/2022
Industrie	22,98
Finance	22,87
Conso. discrétionnaire	21,10
Techno. de l'information	17,68
Santé	12,10
Biens cons. de base	10,98
Services publics	8,97
Matériaux	8,53
Energie	6,83
Communication	6,75
Immobilier	1,31
Divers (Indices)	-40,09
	100,00

\* Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup>?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Oui

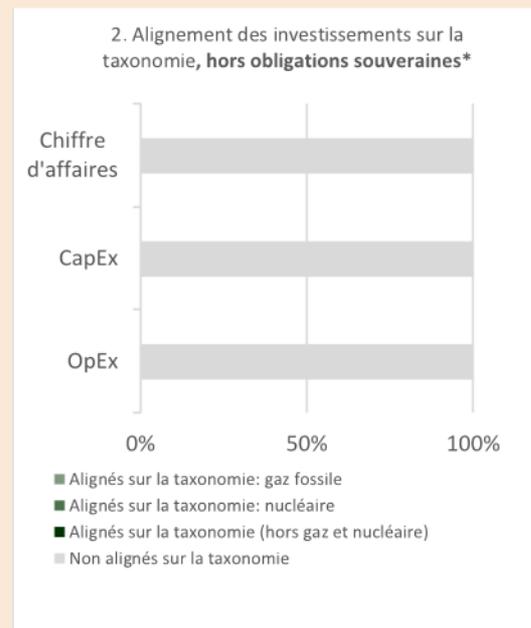
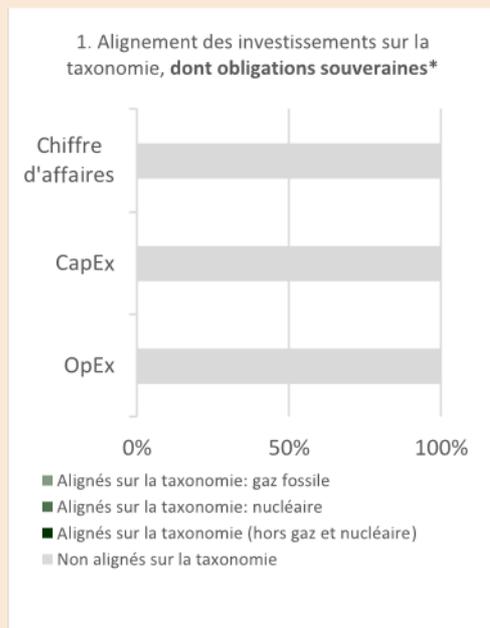
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 54,82% au 30/12/2022.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Non applicable.

 **Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet

### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
  
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
  
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
  
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*